



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - quatre et le 29 mai à 18h45,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno		X		HUGOU E.	MURE	Line-Marie		X		BONESSO P.
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William	X			
POURRIERE	Denis		X		CHAIX J.			14	04	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 03

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 01

Délibération n° 2024-05-29-08

Objet : Déclaration d'intention de participer à la consultation du Centre de Gestion 83 sur la protection sociale complémentaire pour les agents publics

Monsieur le maire rapporte à l'assemblée que la réglementation évoluera à compter du 1^{er} janvier 2025 en matière d'obligation des employeurs vis-à-vis de la protection sociale complémentaire des agents publics.

Ainsi, à compter de cette date, chaque collectivité devra opérer un choix entre participer au contrat collectif qui sera organisé par le Centre de Gestion ou adhérer à des contrats labellisés ou à notre propre contrat collectif en ayant dû s'assurer, s'agissant des deux dernières options, de la conformité des offres en question et de leur caractère préférentiel.

C'est pourquoi, afin de préserver les moyens de la Commune et de nous appuyer sur les ressources de qualité mise à notre disposition par le Centre de Gestion au regard de son initiative, il est aujourd'hui proposé de nous prononcer en faveur d'une déclaration d'intention quant à participer à cette consultation afin de permettre au Centre de Gestion de pouvoir organiser cette dernière.

Naturellement, la commune sera ensuite amenée à se prononcer sur l'adhésion proprement dite au du contrat qui sera proposé, résultant de cette consultation.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport de Monsieur le Maire exposé ci-dessus,
- **DÉCLARE** son accord pour faire acte de candidature quant à participer à la consultation organisée par le Centre de gestion 83 s'agissant de la Protection Sociale Complémentaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte lié à la mise en œuvre des présentes décisions

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU

